

PROMULGATION

RÈGLEMENTS RCA25 09004, RCA25 09005, RCA25 09006, RCA25 09007, RCA25 09008 ET RCA25 09009

AVIS est donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2025, les règlements suivants :

RCA25 09004 | Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation (dossier 1251388009);

RCA25 09005 | Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation (dossier 1251388010);

RCA25 09006 | Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Fleury Est pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation;

RCA25 09007 | Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation (dossier 1259715007);

RCA25 09008 | Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2026 (dossier 1254212006) (prise d'effet : 1^{er} janvier 2026);

RCA25 09009 | Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2026) (dossier 1257889008) (prise d'effet : 1^{er} janvier 2026).

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi, et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 11 décembre 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauevert